

Liste des personnes habilitées par le Président de la CeA à attester du service fait
Actes délégués à d'autres professionnels de santé ou structures publiques ou privées
au titre :

- des activités de protection de la santé maternelle et infantile,
 - des activités de planification familiale et d'éducation familiale.
-
- Le Directeur Santé Prévention PMI
 - Le Chef du Service PMI - Périnatalité et planification familiale
 - Le Chef du Service PMI - Promotion de la santé du jeune enfant et aide à la parentalité Nord
 - Le Chef du Service PMI - Promotion de la santé du jeune enfant et aide à la parentalité Sud